



L'Arquebuse de Douvaine

Siège Social : C/O Roberto Estalella, 576, rte d'Aix-les-Bains, 74600-Montagny

Tel : 06 51 26 97 55

Email: president@arquebuse74.com

Site Web : www.arquebuse74.com

Agrément DDJS : 74599 35 - N° APS : ET000851 - Siret : 450 313 358 00019

INSTRUCTIONS CONCERNANT LA PARTICIPATION DU CLUB AUX FRAIS DE DEPLACEMENT/INSCRIPTIONS DES COMPETITEURS EN CHAMPIONNAT.

L'Arquebuse de Douvaine participe aux frais de déplacement des compétiteurs en championnat selon les conditions ci-dessous.

1) Inscriptions aux championnats

Le club prend en charge les inscriptions pour les championnats départementaux, régionaux, de France et les circuits nationaux.

2) Les frais kilométriques et péages

Le Club encourage les tireurs à se regrouper pour effectuer les trajets lors d'une compétition. Il est pratiquement toujours possible de signaler lors de l'inscription que vous voyagez ensemble pour pouvoir tirer dans les mêmes séries.

Afin de vous remercier de covoiturer, le tarif est différent selon le nombre de personne dans le même véhicule afin de participer aux frais de carburant.

1 personne seule = 0.11€ par km

2 personnes et plus = 0.15€ par km

Pour les péages d'autoroute, ceux-ci ne seront remboursés que sur présentation des justificatifs d'autoroute.

3) Les repas

Pour les championnats se déroulant hors département de la Haute Savoie il est admis que le tireur peut bénéficier d'un repas par jour qui sera remboursé au maximum de **15€** le repas. Un justificatif est obligatoire montrant le prix du repas réellement payé. Aucune somme ne sera attribuée sans justificatif.

4) L'hôtel

Pour les championnats de France il est admis que le tireur puisse bénéficier d'une participation aux frais d'hôtel jusqu'à concurrence de **40€** par nuit d'hôtel selon le nombre de jour de tir. La facture de l'hôtel est obligatoire. Aucune somme ne sera versée sans justificatif.

Cette participation aux frais de déplacement représente une grosse dépense et un gros effort pour le club de l'Arquebuse et nous remercions d'avance tous les tireurs à faire en sorte de réduire au maximum ces frais en cherchant les solutions les plus économiques pour effectuer leurs déplacements.

Nouveau règlement adopté en Assemblée Générale 2018

L'Arquebuse de Douvaine
Le Président



L'Arquebuse de Douvaine

Siège Social : C/O Roberto Estalella, 576, rte d'Aix-les-Bains, 74600-Montagny

Tel : 06 51 26 97 55

Email: president@arquebuse74.com

Site Web : www.arquebuse74.com

Agrément DDJS : 74599 35 - N° APS : ET000851 - Siret : 450 313 358 00019

FORMULAIRE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE DÉPLACEMENTS COMPÉTITIONS

Nom de la Compétition :			
Lieu de la compétition :			
Date de la compétition :			
Nombre de Jours :		Nombre de Tirs :	

Nom du Conducteur :	
Accompagnant 1 :	
Accompagnant 2 :	
Accompagnant 3 :	
Accompagnant 4 :	

Remboursement :	KM A/R	X 0.11€ - 1 pers X 0.15€ - 2 p et +	Péages avec justif.	Repas x 15€	Hôtel x 40€ (hors départ.)	Total :
Conducteur :						
Accompagnant 1 :						
Accompagnant 2 :						
Accompagnant 3 :						
Accompagnant 4 :						

*Le tarif par km parcourus (Internet – Douvaine → lieu de compétition) est remboursé selon le nombre de personnes transportées : Seul = 0.10€ - 2 pers.et plus = 0.15€

Pour faire l'objet d'un remboursement, cette fiche et les justificatifs devront parvenir au Trésorier, au plus tard 15 jours après la fin du déplacement. **La fiche doit obligatoirement être signée par le Président ou vice-Président.**

Note : Les frais d'hôtel et de repas doivent faire état de justificatifs (pas de remboursement sans justificatif). Le bénéficiaire certifie conformes les informations mentionnées et atteste sur l'honneur ne pas bénéficier d'un autre remboursement pour ces frais engagés ci-dessus.

Signature Bénéficiaires

Le Président ou Vice-Président

Remboursé le :

Montant et Moyen de paiement : Chèque/Virement	Conduct.	Accomp. 1	Accomp. 2	Accomp. 3	Accomp. 4
N° chèque :					